



Déclaration intersyndicale

Danger sur les ondes !

Au-delà de l'émotion suscitée par la perte de nos collègues, il faut bien en tirer des enseignements.

Ce qui est flagrant c'est le mutisme de la direction face aux alertes des élus portant sur la santé et la sécurité des salariés, ce qui est inadmissible au regard des obligations d'employeur, en termes de préventions des risques sur la santé et la sécurité des salariés.

Pour l'enquête sur l'émission des ondes électromagnétiques du site de Bezons la direction a employé des manœuvres dilatoires pour ne pas réaliser les expertises votées par les ex CHSCT.

Au mépris des alertes des représentants du personnel, la direction s'est acharnée sur un processus juridique pour contrecarrer la réalisation de ces expertises.

L'ensemble des OS demande que la direction soit à l'écoute des alertes santé et sécurité des conditions de travail remontées par les salariés et les élus.

Les OS seront extrêmement attentives et se réservent le droit d'entreprendre toutes les mesures juridiques nécessaires face à direction d'ATOS si elle n'agit pas dans le cadre de son obligation de protection des salariés.

Concernant l'enquête en cours sur le sujet des ondes électromagnétiques, les OS demandent à la direction de reprendre le sujet urgemment, et demandent aux élus de déléguer ce point à la CSSCT centrale en urgence, et ce, pour l'ensemble des sites concernés.

En complément, les OS exigent que la direction prenne sérieusement l'ensemble des sujets remontés par les représentants du personnel, une bonne fois pour toute !!!!!!!!!